

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU

☎ 02.54.23.40.69 - ☎ 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2022-10

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-et-deux le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 14.09.2022

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Philippe JOUBERT, Hervé COTTEREAU, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Nicole SOPENA

ABSENTS EXCUSES: Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET (procuration donnée à Hervé COTTEREAU), Jacky COURTEMANCHE (procuration donné Jacky GAUTHIER)

Madame Michelle DAGUET est nommée Secrétaire.

2022-10 TARIF DU REPAS DES AINES

Les membres du conseil d'administration décident de fixer le prix du repas à 30 € pour les conjoints de moins de 68 ans, les amis et les personnes extérieures à la commune.

Le CCAS participe à la différence entre le coût de revient du repas et le prix payé par les non ayants droit.

Après discussion, les membres approuvent à l'unanimité.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission à la Préfecture de Blois et de sa publication, le 7 octobre 22

Le Président :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président :



Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

10.OCT. 2022